



VILLE DE
CREST

C.C.A.S.
CREST'ACTIF

Alerte canicule – CCAS de CREST – Juillet 2022

LE PLAN NATIONAL CANICULE (PNC) a été élaboré suite à l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003.

Il s'organise autour de 4 niveaux d'alerte :

Niveau 1 : Veille saisonnière (automatique dès le 1er juin et jusqu'au 31 août).

Niveau 2 : Avertissement chaleur (pics de chaleur « 34° le jour et 19° la nuit » durant 1 ou 2 jours).

Niveau 3 : Alerte canicule déclenchée par le Préfet de département (températures supérieures au niveau 2).

Niveau 4 : Mobilisation maximale (canicule intense et durable)

Le **CCAS de CREST** met en place un registre canicule qui est un registre nominatif de personnes susceptibles d'être vulnérables en cas de niveaux d'alerte canicule 3 et 4. Ce registre est confidentiel. Tout Crestois de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap peut être inscrit. Pour s'inscrire ou inscrire un proche, un formulaire (disponible sur simple demande au CCAS ou sur le site de la Ville) doit être dûment rempli et transmis au CCAS.

LE REGISTRE CANICULE

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire inscrire sur le Registre Canicule de la Ville de Crest. Ce registre est confidentiel.

Il est possible d'inscrire une tierce personne.

En cas de canicule, les personnes inscrites sur ce registre feront l'objet d'une vigilance particulière (appels téléphoniques, visites à domicile, portage d'eau, accompagnement dans des lieux frais,...). Les agents et élus du CCAS prennent contact avec les personnes tous les 2 jours ou tous les jours selon les besoins de la personne. En cas de non réponse à l'appel téléphonique, un membre de l'entourage ou une personne de confiance référencée est obligatoirement contacté. Si l'entourage ne répond pas au téléphone, un message vocal est laissé et un rappel au CCAS est systématiquement demandé. S'il n'est pas possible d'entrer en contact ni avec la personne concernée ni avec son entourage, une visite à domicile est programmée.

Cet appel permet de prendre des nouvelles de la personne, évaluer sa situation (seule ou en couple, famille sur place...) et prodiguer quelques conseils de base:

- Fermer les volets, ne pas ouvrir les fenêtres dans la journée.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée.
- S'hydrater: au moins 1,5L par jour.
- Manger plus souvent si manque d'appétit aux repas principaux.
- Se rafraîchir en se mouillant la peau (brumisateur, vaporisateur)
- Prendre des douches fréquentes.
- Porter des vêtements légers en coton, amples.

Pour s'inscrire ou inscrire un proche sur le registre canicule, **il convient de contacter le CCAS.**

Pour tout renseignement complémentaire, un numéro vert national "Canicule info service" est à disposition au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou le site www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes